République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-
NIF :098620019026427.

Consultation N°.....28...../U.S/2026

L'université Dr Moulay Tahar de Saida lance par le présent avis une consultation, ayant pour objet **Acquisition de matériel de prévention et de sécurité pour l'université de Saida dans le cadre du budget de fonctionnement l'année 2026 chapitre 21/12 article 03** :

Le présent cahier des charges est téléchargeable ,son retrait se fera par les candidats intéressés à l'adresse élèctronique suivante: **cdc.univ-saida.dz**

- Les soumissions doivent comporter :

A-Le dossier de candidature contient :

1-La déclaration de candidature ,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée(ci joint modèle).
2-La déclaration de probité,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée(ci joint modèle).
3-Délégation de pouvoir ,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée.
4-Copie du statut pour les sociétés.
5-Domiciliation bancaire.
6-Registre de commerce conforme à l'activité.
7-copie de la carte d'identifiant fiscal.
8-Les bilans financiers des exercices (2023-2024-2025) visés par les services des impôts.
9-Attestation d'existence de locale commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi **n°23-12** du **05 Août 2023** fixant les règles relatives aux marchés publics, Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du contrat ,qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication d'attribution provisoire du contrat.

B- L'offre technique contient :

1-Une déclaration à souscrire,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée(ci joint modèle).
2-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention **manuscrite**(lu et accepté).

C-L'offre Financière contient :

1-La lettre de soumission,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée(ci joint modèle).
2-Le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli et signé.
3-Le détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli et signé .

-Le dossier de candidature ,l'offre technique et l'offre financiére sont insérés dans des enveloppes séparées et cachétées , portant la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres consultation n°28..relative à.....»

- Les offres accompagnées du reçu de paiement de la somme de deux mille (**2000 DA**) dinars algériens qui sera versée à l'adresse élèctronique suivante: **https://epay.univ-saida.dz ou** par l'appareil de versement **TPE** ,doivent être déposées directement à l'université de des finances et de la comptabilité, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'université Dr Moulay Tahar -SAIDA-
Sous direction des finances et de la comptabilité

- La date de dépôt des offres est fixée à huit (**08**) jours à partir de la date de l'affichage de cette consultation de **9H** à **12h**.Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- L'ouverture des plis se fera le même jour en séance publique au siège de l'université de Saida à 14:00 h.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 95 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Saida ,le..24 NOV 2026.....

Le Recteur

مدير الجامعة
فتح الله وهبي تبون

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة الدكتور مولاي الطاهر- سعيدة-
التعريف الجبائي:098620019026427

إستشارة رقم .....28.../ج.س/2026

تعلن جامعة د.مولاي الطاهر سعيدة عن استشارة متعلقة **باقتناء عتاد الوقاية والامن لجامعة سعيدة في إطار ميزانية التسيير سنة 2026 الباب 12/21 المادة 03 :**

يمكن للمؤسسات الراغبة في المشاركة تحميل دفتر الشروط الخاص بهذه الإستشارة عن طريق عنوان البريد الإلكتروني الأتي : **cdc.univ-saida.dz**
تحتوي التعهدات على مايلي:

أ- ملف الترشح:

1- تصريح بالترشح مملوء ممضـــــي و مختوم و مؤرخ من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).
2- تصريح بالنزاهة مملوء ممضـــــي و مختوم و مؤرخ من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).
3- تفويض السلطة مملوء ممضـــــي و مختوم و مؤرخ من طرف المتعهد .
4- نسخة من لقوانين الأساسية المحتملة للشركة,في حالة ش ذ م م; ش ذ م م ش و;شركات التضامن,...
5- المراجع البنكية للمؤسسة(التوطين البنكي)
6- نسخة من السجل التجاري مطابق للنشاط المطلوب.
7- نسخة من بطاقة التعريف الجبائي.
8- الحوصلة المالية لثلاث سنوات 2025/2024/2023 من النشاط مؤشر عليها من طرف مص الضرائب.
9- شهادة وجود محل تجاري.

طبقا لأحكام القانون 23-12 المؤرخ في 2023/08/05 الذي يحدد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية لا تطلب الوثائق التي تبرر المعلومات التي في التصريح بالترشح إلا من الحائز على الصفقة والذي يتوجب عليه تقديمها في أجل 10 أيام من تاريخ إعلامه وحتى قبل صدور المنح المؤقت بالصفقة في الجرائد.

ب-العرض التقني:

1-تصريح بالاكتتاب مملوء, مؤرخ وممضي من طرف المتعهد.
2-دفتر الشروط مملوء, ممضي, مختوم ومؤشر عليه من طرف المتعهد حامل عبارة "قرء وقبل **مكتوبة بخط اليد** "

ج-العرض المالي:

1-رسالة التعهد مملوءة وممضية من طرف المتعهد.
2-جدول الأسعار الوحدوية مملوء وممضى من طرف المتعهد.
3-كشف كمي وتقديري للعرض مملوء وممضى من طرف المتعهد.

-تودع العروض مرفوقة بوصل الدفع لمبلغ ألفين دينار جزائري **(2000 دج)**الدفع عبر بوابة الدفع الالكتروني على الموقع الخاص **https://epay.univ-saida.dz او عبر جهاز الدفع TPE** على مستوى مديرية الجامعة على مستوى المديرية الفرعية للمالية والمحاسبة في ظرف رئيسي واحد لا يحمل إلا عبارة:

"لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة و تقييم العروض
-استشارة رقم .....28.....المتعلقة ب.....".

- حدد أجال تحضير التعهدات بثمانية (**08**) أيام ابتداءا من أول ظهور لهذا الإعلان وإ ذا صادف هذا اليوم يوم عطلة أو يوم راحة قانونية فان مدة تحضير العروض تمدد إلى غاية يوم العمل الموالي.
- ايداع العروض يكون من الساعة التاسعة (09)صباحا إلى الساعة الثانية عشرصباحا (12 سا) من اخر يوم لتحضير العروض.
- فتح الأظرفة يكون على الساعة الثانية بعد زوالا(14:00 سا) من نفس اليوم بجامعة سعيدة.
-مدة صلاحية العروض تساوي مدة تحضير العروض زائد ثلاثة أشهر, المتعهدين ملزمين بالتعهد خلال مدة صلاحية العروض.

2026 نوفمبر 2 4 — 21 DEC 2026 — 2026 نوفمبر 2 4

سعيدة يوم .....

المديـــر

مدير الجامعة
فتح الله وهبي تبون

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
الجمهورية الديمقراطية الشعبية
جامعة سعيدة
01

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ DR. MOULAY TAHAR DE SAIDA

CONSULTATION

N°.....28...../US /2026

CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE PRÉVENTION ET DE SECURITE POUR L'UNIVERSITÉ DE SAIDA EXERCICE 2026

Offre Technique

Instructions aux soumissionnaires

A-DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet **l'acquisition de matériel de prévention et de sécurité** pour l'université de Saida,dans le cadre du budget de fonctionnement de l'année **2026** chapitre **21/12** article **03.**

Article 2 : Conditions d'éligibilité des soumissionnaires

Sont considérés comme éligibles pour participer à cette consultation, tout les soumissionnaires répondant aux conditions suivantes :

2.1-Seuls les soumissionnaires possédant un registre de commerce comportant le code afférant à la nature des prestations objet de la consultation .
2.2-Avoir concrétisé au moins un (**01**) projet portant sur des prestations de même nature que l'objet de la consultation.
2.3-Les soumissionnaires disposant des capacités financières,techniques et juridiques pour l'exécution du contrat (le soumissionnaire doit présenter une moyenne des chiffres d'affaire égale ou supérieure à 1 000 000.00DA) justifiés par bilans financiers des exercices (**2023-2024-2025**) visés par les services des impôts .
2.4-Le soumissionnaire est tenu de présenter une piéce justificative qu'il est en pocéssion d'un local avec précision de ses caractéristiques(adresse,nombre de locaux,superficie et toutes infomartions essentielles.
2.5- Les fournitures objet de cette consultation proposées par le soumissionnaire doivent être de qualité supérieure, non contrefait et exempt de tout vice de fabrication si les produits demandés ne sont pas conformes au catalogues et/ou fiches techniques détailléees présentés , le soumissionnaire est tenu de le changer.

Article 3 : Dépenses encourues du fait de la consultation

Le soumissionnaire supportera toutes les dépenses encourues du fait de la présentation de son offre et l'administration ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de la consultation.

Article 4 : Soumissionnaires admis à concourir

La consultation s'adresse aux entreprises publiques ou privées, fabriquants, importateurs ,grossistes et détaillants qualifiés pour exercer en Algérie dans ces genres d'activités, disposant de capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires conformes à la législation algérienne pour l'exécution du contrat.

Article 5 : Offres non admises

- Conformément aux dispositions de l'article 75 du décret présidentiel n° 15-275 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics, sont exclus temporairement ou définitivement de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques suivants :
- Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l''exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues aux articles 71 et 74 du décret présidentiel n° 15-275 du 16 septembre

2015 portant réglementation des marché publics, et des délégations de service publics ;

- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités de règlement judiciaire ou de concordat ;Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire de concordat
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- Qui ont inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractant ;
- Qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics prévus à l'article 89 du décret présidentiel suscité ;
- Qui ont été Inscrits au fichier national des fraudeurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- **Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale. e condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.**

B-DOSSIER DE LA CONSULTATION

Article 6 : Publication de l'avis de consultation

La présente consultation est affichée en langue nationale et en langue française au secrétariat général " Wilaya de Saida",au siége de la Daira;au siége de l'APC et diverses administrations ainsi qu' au niveau des facultés de l'université de Saida et mise en ligne sur le site de l'université Dr Moulay Tahar Saida(**cdc.univ-saida.dz**) .

Article 7 : Retrait du cahier des charges

Le présent cahier des charges est téléchargeable ,son retrait se fera par les candidats intéressés ou par leurs représentants dûment habilités à l'adresse électronique **suivante: cdc.univ-saida.dz**

Article 8 : Eclaircissements relatifs au dossier de la consultation

un soumissionnaire désirant des éclaircissement au sujet du cahier des charges et documents de la présente consultation est tenu de notifier une requête écrite au service contractant 02 jours avant le dépôt des offres.

L'administration en fonction de la teneur de la demande décidera de la nécessité de répondre à celle -ci ,en cas de réponse celle-ci sera notifiée par le service contractant et envoyée à l'ensemble des soumissionnaire ayant retiré le cahier des charges.

C-PREPARATION DES SOUMISSIONS

Article 9 : Contenu du dossier de soumission

L'offre doit être présentée sous triples plis fermés, sous forme de pli portant la mention « **dossier de candidature** », pli portant la mention « **offre technique** » et pli portant la mention « **offre financière** » séparés à l'intérieur de la même offre.

A-Le dossier de candidature contient :

1-La déclaration de candidature ,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée(ci joint modèle).

2-La déclaration de probité,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée(ci joint modèle).

3-Délégation de pouvoir ,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée.

4-Copie du statut pour les sociétés.

5-Domiciliation bancaire.

6-La listes des références professionnelles appuyées par des attestations de bonne exécution délivrées par des administrations similaires à l'objet du cahier des charges.

7-Les bilans financiers des exercices (2023/2024/2025) visés par les services des impôts .

Conformément aux dispositions de la loi en vigueur, Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du contrat ,qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'attribution provisoire du marché,les documents concernés sont "attestation de mise à jour CNAS en cours de validité le jour de l'ouverture/ attestation de mise à jour CASNOS en cours de validité le jour de l'ouverture-extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement datant de moins de (03) trois mois au jour de l'ouverture »-numéro d'identifiant fiscal-registre de commerce portant le code électronique (**sous peine de rejet de l'offre**)-casier judiciaire datant de moins de (03) trois mois au jour de l'ouverture ".

B- L'offre technique contient :

1-Une déclaration à souscrire,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée (ci joint modèle).

2-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention **manuscrite** (lu et accepté)

C-L'offre Financière contient :

1-La lettre de soumission ,dûment remplie ,signée ,cachétée et datée(ci joint modèle).

2-Le bordereau des prix unitaires (BPU).

3-Le détail quantitatif et estimatif (DQE) .

Article 10 : Validité des offres

La période de validité de l'offre est équivalente à la période de préparation des offres accordée aux soumissionnaires augmentée de trois (3) mois.Pour l'attributaire du marché la validité de son offre est augmentée d'un mois supplémentaire.

conformément à l'article 76 la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, lorsque l'attributaire du marché se désiste avant la notification du marché ou refuse d'accuser réception de la notification du marché , le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire du marché,d'annulation doit faire l'objet d'une parution sur les mêmes journaux nationaux qui ont assuré la parution de l'attribution provisoire ; dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence, des exigences du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et des dispositions de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 11 : Montant de l'offre

Les montants de l'offre doivent être portés en lettres et en chiffre sur la soumission ainsi que sur le cahier des prescriptions spéciales et au total général du devis en toutes taxes comprises .le bordereau des prix unitaires doit comporter les prix en lettres et en chiffres en hors taxes.

Article 12 : Langue de rédaction

Les documents qui constituent le dossier de l'offre doivent être rédigés en langue arabe ou en langue française.

D-/PRÉSENTATION DES OFFRES

Article 13 : Forme et signature de l'offre

Le dossier de candidature ,l'offre technique et l'offre financiére sont insérés dans des enveloppes séparées et cachétées , portant la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention :
« dossier de candidature », « offre technique », « offre financière »selon le cas .Ces trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres-consultation n°.....relative à..... »

DEPÔt DES OFFRES

Article 14 : Durée de préparation des offres

La durée de préparation des offres est de huit **(08)** jours, à compter de la première date d'affichage de la consultation . Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Le service contractant peut proroger la durée de préparation des offres. Dans ce cas, il informe les candidats par tous moyens .

Article 15 : Modification et retrait des offres

Aucune offre ne peut être modifiée après l'ouverture des plis ni être retirée dans l'intervalle entre la date de dépôt des offres et l'expiration de la validité de l'offre pour le soumissionnaire.

Article 16 : Dépôt des offres

Le dossier de **candidature** et les offres **technique et financière** seront fermés et cachetés séparément dans trois enveloppes internes porteront les mentions ci-dessus indiquées dont le nom et l'adresse du candidat de façon à permettre au maitre d'ouvrage de renvoyer l'offre si elle est déclarée **« hors délai ».** Les offres accompagnées du reçu de paiement de la somme de deux mille **(2000 DA)** dinars algériens qui sera versée à l'adresse élèctronique suivante**: https://epay.univ-saida.dz** ou par l'appareil de versement **(TPE) ,**doivent être déposées directement à l'université de Saida, sous direction des finances et de la comptabilité, (Rectorat de l'université de Saïda:Docteur Mouley Tahar).

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Nom du candidat: .....

Adresse du candidat:.....

Consultation N° ...../2026

Intitulé de l'opération: Acquisition de matériel de prévention et de sécurité de l'université de Saida

« DOSSIER DE CANDIDATURE »

L'OFFRE TECHNIQUE:

Nom du candidat: .....

Adresse du candidat:.....

Consultation N° ...../2026

Intitulé de l'opération : Acquisition de matériel de prévention et de sécurité de l'université de Saida

« OFFRE TECHNIQUE »

OFFRE FINANCIÉRE :

Nom du candidat: .....

Adresse du candidat:.....

consultation N° ...../2026

Intitulé de l'opération : Acquisition de matériel de prévention et de sécurité de l'université de Saida

« OFFRE FINANCIÉRE »

-

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porter les mentions suivantes :

Consultation N° ...../2026

Intitulé de l'opération : Acquisition de matériel de prévention et de sécurité de l'université de Saida

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiquée ci-dessus, le service contractant ne sera en aucun cas responsable lorsque l'offre est égarée ou qu'elle est ouverte prématurément.

Toute offre reçue par le service contractant après expiration des délais de dépôt de l'offre fixés dans la consultation, sera écartée et/ou renvoyée.

L'offre est valable pour une durée équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.Pour l'attributaire du contrat la validité de son offre est augmenté d'un mois supplémentaire

Article 17 : Date et heure limite de dépôt des offres.

Les offres doivent être déposées (et non envoyées par voie postale) à l'adresse suivante :Service de contrôle de gestion et marchés publics à la sous direction des finances et de la comptabilité (Université de Saïda : Docteur Moulay Tahar).

La date de dépôt des offres est fixé au dernier jour de la durée de la préparation des offres.....01 DEC 2026.....de **09h00mn** à **12h00** mn. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée au jour ouvrable suivant la même heure.

Aucune offre ne sera acceptée au delà de l'heure fixée ci haut. Le service contractant, s'il le juge à propos, peut reporter la date de dépôt des offres, en informant les candidats par les mêmes moyens ayants assuré la publication de la consultation quand cela est possible, dans ce cas les droits et les obligations du service contractant et des candidats précédemment régis par la date initialement arrêtée, seront dorénavant régis par la date telle qu'elle a été reportée..

E/ OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES

Article 18 : Ouverture des plis.

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ouvrira les plis **(Dossier du candidature ,offre technique et offre financière)**, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis qui se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres.....01 DEC 2026..... à **14h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, à **14h00**».

L'ouverture des plis sera faite par une « Commission d'ouverture des Plis et d'évaluation des Offres » du service contractant, conformément aux dispositions de l'article 96 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Cette commission se réunira le jour correspondant à la date de dépôt de l'offre à 14h00. Elle se réunit en **séance publique** en présence des candidats.

Cette commission d'ouverture des Plis et évaluation des offres aura pour missions :

De constater la régularité de l'enregistrement des offres,

De dresser la liste des candidats dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels.

De dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre,

De parapher tous les documents des plis ouverts qui ne sont pas concernés par la demande de compléments,

De dresser, séance tenante, le procès verbal signé par tous les membres de la commission présents, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission,

D'inviter, le cas échéants, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif,
En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des candidats qui servent à l'évaluation des offres,
De proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès-verbal, de déclarer l'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées à l'article 28 du présent cahier des charges,
De restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues dans le présent cahier des charges.
Au cours de l'ouverture des plis contenant les offres, le service contractant annoncera les noms des soumissionnaires, les montants de leurs offres, les notifications écrites des modifications ou retraits survenus, et les autres informations que le service contractant considérera utiles à communiquer .

Article 19: Évaluation des offres

Conformément aux dispositions des articles 43 et 44 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres effectue les missions suivantes :
Éliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges et/ou à l'objet du contrat,
Procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges,
Elle établit, dans une première phase, le classement technique des offres et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue au cahier des charges,
Elle examine, en tenant compte, éventuellement, des rabais consentis dans leurs offres, dans une deuxième phase, les offres financières des candidats pré-qualifiés techniquement,
Retenir, conformément au cahier des charges, l'offre économiquement la plus avantageuse,
Proposer au service contractant, le rejet de l'offre retenue, s'il est établi que certaines pratiques du candidat concerné sont constitutives d'abus de position dominante du contrat ou si elle fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné,
Demander, par écrit, par le biais du service contractant, à l'opérateur économique retenu provisoirement dont l'offre financière globale ou dont un ou plusieurs prix de son offre financière paraissent anormalement bas, par rapport à un référentiel des prix, les justificatifs et les précisions jugées utiles. Après avoir vérifié les justifications fournies, elle propose au service contractant de rejeter cette offre si elle juge que la réponse du soumissionnaire n'est pas justifiée au plan économique. Le service contractant rejette cette offre par décision motivée,
Proposer au service contractant de rejeter l'offre financière de l'opérateur économique retenu provisoirement, jugée excessive par rapport à un référentiel des prix. Le service contractant rejette cette offre, par décision motivée,
Restituer, sans être ouverts, par le biais du service contractant, les plis financiers correspondant aux candidatures ou aux offres techniques éliminées, le cas échéant.
Les offres seront vérifiées pour rectification des erreurs de calcul éventuelles, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 21 : Conformité des offres.

a commission d'ouverture des plis et évaluation des offres élimine les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges, établi conformément aux dispositions de l'article 71 du décret présidentiel précité. Il est restitué, sans être

ouverts, par le biais du service contractant, les plis financiers correspondant aux candidatures ou aux offres techniques éliminées, le cas échéant.

Lorsqu'une offre n'est pas conforme au dossier de la consultation et affecte de façon considérable l'étendue et la qualité de la consultation, elle sera rejetée par le service contractant qui conserve le droit d'annuler la procédure de consultation ou de rejeter l'ensemble des offres.

Article 22 : Correction des erreurs.

Les offres conformes au dossier de consultation seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante :

- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffre, et le montant en lettres, le montant en lettre fera foi.
- Lorsqu'il existe une différence entre le taux unitaire et le montant total obtenu, le taux unitaire, la quantité fera foi.
- Lorsqu'il existe une différence entre l'offre originale et la copie, l'originale fera foi.

Le montant figurant à la soumission, sera rectifié par le service contractant, avec le consentement du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

Article 23 : Non conformité des offres

Toute offre non conforme à l'objet et au contenu du cahier des charges et à la consultation sera irrecevable et rejetée et notamment :

1. Manque de déclaration de candidature ; non remplie ou non signée,
2. Manque de la lettre de soumission ; non remplie ou non signée,
3. Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) non rempli totalement ou partiellement ou non signé,
4. Offre identifiée (anonymat non respecté).

Article 24: Prototypes,catalogues et fiches techniques

Le soumissionnaire doit présenter des prototypes avec catalogues et fiches techniques détaillées du matériel proposé lorsqu'il s'agit de petit matériel (qui peut être ouvert,testé,etc....)de mobilier ou de fourniture.

Lorsque le prototype ne peut être fourni (gros,matériel onéreux demandant installation ,etc)les fiches techniques détaillées précisant la marque ,la provenance ,les caractéristiques techniques et la qualité sont obligatoires.

Le soumissionnaire s'engage par écrit à fournir les articles proposés selon les marques ,caractéristiques précisées et la qualité mentionnée dans les fiches techniques jointes.

Article 25: Méthodologie d'évaluation

Outre la conformité au dossier de la consultation, la pré qualification des entreprises, sera basé sur des critères d'évaluation et un système de notation des offres, techniques, totalisant soixante **(60)** points tels que définis ci -dessous. La note technique pour que l'offre du soumissionnaire soit pré-qualifiée techniquement, devra être égale ou supérieur à **trente (35)** points sur **60**.Le projet sera confié au soumissionnaire moins disant aprés qualification technique pour l'exécution du contrat.

Les offres jugées conformes seront évaluées, selon les critères ci-dessous :

BARÈME DE NOTATION

L'évaluation de l'offre technique et financière

DESIGNATION	MODALITÉ SUR LES CRITÈRES DE NOTATION	NOTATION	NOTATION TOTALE
	1. Qualité du matériel	**30**	**60**
	2. Délai de livraison	**10**	
	3. Délai de garantie du matériel	**20**	
OFFRE FINANCIÈRE	**L'évaluation financière :** Aprés qualification technique le contrat sera attribué à l'offre moins disante. L'évaluation financière se fera en toute taxe comprise.		

25-a Évaluation de l'offre technique :

L'offre technique sera évaluée sur **60 points**

L'analyse et l'évaluation technique des offres se baseront sur la notation des critères suivants :

1. Qualité du matériel : 30 points max

-Pour ce critère, il est institué une commission technique habilitée pour se prononcer sur la conformité de la qualité du matériel proposés par les soumissionnaires,la note est donnée selon l'analyse du matériel déposés ou dans le cas contraire analyse et étude des détails consignés dans la partie "caractéristiques techniques du matériel proposé "page **26** et **27**.

La note qui sera attribuée varie entre (0 et 30 pts) suivant le systeme de notation défini dans la décision de composante des membres de la commission technique.

NB :

-Le soumissionnaire dont le produit proposé n'est pas accepté par la commission obtiendra la note **(0)** sera disqualifié et non apte conformément au cahier des charges.

-En l'absence des prototypes et de détails consignés dans la partie "caractéristiques techniques du matériel proposé "page **26** et **27**,**l'offre sera rejetée**.

Justificatif : Le soumissionnaire est tenue de présenter des prototypes .

2. Délai de livraison: 10 points max

- Le soumissionnaire ayant donné le délai le plus court bénéficiera d'une note maximale de **10 Points.**

Si (DP) est le délai le plus court de l'offre (P), les autres offres (Pi) se verront attribuer une note (Ni) inversement proportionnelle calculé comme suit :

$$Ni = \frac{DP}{DPi} X\, 10$$

Avec : Ni : Note de l'offre (Pi).

DP : Délai d'exécution le plus court de l'offre (P) .

DPi : Délai d'exécution de l'offre (Pi) en Mois.

3. Délai de garantie du matériel : 20 points max

Le délai de garantie doit être **superieur à 12 mois** .

Le certificat de garantie portant le délai de garantie doit être signé.

Supérieur ou égal à 36 mois..... **20 Points**
Supérieur ou égal à 24 mois et inférieur à 36 mois.....**15 Points**
Supérieur ou égal à 18 mois et inférieur à 24 mois.....**10 Points**

Supérieur ou égal à 13 mois et inférieur à 18 mois ..... **05 Points**
Inferieur ou égal à 12 mois.....**00 Points**

N.B : A l'issue de l'examen des offres techniques et sur la base des critères retenus, chaque offre ayant comptabilisé une note inférieure à (**35**) points sera éliminée.

25-b Évaluation de l'offre financière :

Retenir **l'offre moins disante.**

25-c Évaluation globale de l'offre :

Aprés qualification technique le contrat sera attribué à **l'offre moins disante.**

NB :En cas d'égalité des offres financiére, l'offre ayant obtenu la meilleure note technique sera retenue.

-Seul le soumissionnaire retenu est tenu de compléter son offre dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine .

Article 26: Infructuosité de la consultation

Conformément aux dispositions de l'article 40 alinéa 2 et l'article 52 alinéa 7 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, La procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.
Lorsque le service contractant recour directement au gré à gré après consultation, et ne réceptionne aucune offre ou si, après évaluation des offres réceptionnées, aucune offre ne peut être retenue, la procédure est déclarée infructueuse.

Article 27 : Marge de reference

En application de l'article 83 du décret présidentiel N° 15 - 247 du 16 septembre 2015 portantes réglementations des marchés publics et des délégations de service publics, l'offre financière correspondante aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit Algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, sera rabaissée de 25% lors de la comparaison des offres financières.

F-ATTRIBUTION DES OFFRES

Article 28:Critéres d'attribution provisoire des offres

Le marché sera attribué au candidat le moins disant après qualification technique sera retenue.

Article 29: Publication de l'avis attribution provisoire

Un avis d'attribution provisoire du contrat sera affiché en langue nationale et en langue française au secrétariat général " Wilaya de Saida",au siége de la Daira;au siége de l'APC et diverses administrations ainsi qu' au niveau des facultés de l'université de Saida et mise en ligne sur le site de l'université Dr Moulay Tahar Saida(**www.univ-saida.dz**) .

Article 30 : Rejet de l'offre anormalement basse ou jugée excessive

Si l'offre financière global ou dont un ou plusieurs prix de l'offre de l'opérateur économique retenu provisoirement , paraît anormalement basse, le service contractant peut la rejeter, par décision motivée, après avoir demandé, par écrit, les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies. Conformément à l'article 72 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le service contractant peut rejeter l'offre financiére de l'opérateur économique retenu provisoirement ,jugée excessive par rapport à un référentiel des prix par décision motivée.

Article 31 : Modalités de recours

En application des dispositions de l'article 56 la loi n°23-12du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de la contrat ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure, dans le cadre d'un Consultation ou d'un gré à gré après consultation, peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés compétente.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la notification d'attribution provisoire du contrat . Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Dans les cas de la déclaration l'infructuosité et de l'annulation de la procédure de passation du contrat ou de l'annulation de son attribution provisoire, le service contractant doit informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, les soumissionnaires ou candidats de ses décisions, et inviter ceux d'entre eux qui souhaitent prendre connaissance de leurs motifs, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter de la date de réception de la lettre précitée, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Lorsque le service contractant relance la procédure, il doit préciser dans l'avis de consultation, selon le cas, s'il s'agit d'une relance suite à une annulation de la procédure ou suite à une déclaration de son Infructuosité. Le recours est introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre d'information des candidats ou soumissionnaires.

Article 32: Cas de désistement

Durant la période de validité des offres, lorsque l'opérateur économique attributaire du contrat, se désiste, avant la notification du contrat, ou refuse d'accuser réception de cette notification, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire du contrat, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence et des exigences du choix de l'offres économiquement la plus avantageuse et ce en application des dispositions de l'article 50 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics.

L'offre du candidat qui se désiste du contrat est maintenue dans le classement des offres.

Article 33 : Droit du service contractant d'annuler la procédure de consultation,la procédure de passation d'une marché ou son attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics, Le service contractant peut,

pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation du marché, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du contrat.

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : ..... **Le :** .....
Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**
Et cachet de l'entreprise)

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Conclue entre :

L'Université de Saida, représenté par Monsieur Tebboune Fethallah Ouhbi en qualité de Recteur, dont le siège social est situé à En-Nasr route de Mascara Saida Ci-après désigné par le terme

« **Le service contractant** ».

D'une part,

Et

L'entreprise : .....

dont le siège est sis .....,

représentée par Monsieur ....., (la fonction).....

ayant tous pouvoirs à l'effet de signer la présente convention, ci-dessous désigné par le terme **« Le cocontractant »,**

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

SOMMAIRE

Article 1er: Objet du contrat

Article 2 : Identification des parties contractantes

Article 3 : Identités et qualités des personnes dument habilitées a signé le contrat

Article 4 : Montant du contrat

Article 5 : Mode de passation du contrat

Article 6 : Délai du contrat

Article 7 : Délai d'exécution

Article 8 : Délai de garantie

Article 9 : Avenant

Article 10 : Textes applicables

Article 11 : Pièces contractuelles du contrat

Article 12 : Domiciliation du fournisseur

Article 13: Délai de paiement

Article 14: Paiement des prestations et modalités de règlement

Article 15: Intérêts moratoires

Article 16: Domiciliation bancaire

Article 17 : Nantissement

Article 18 : Actualisation des prix

Article 19: Révision des prix

Article 20: Avance

Article 21 : Garanties

Article 22 : Etablissement de la commande

Article 23 : Garantie des équipements

Article 24: Maintenance

Article 25: Pénalités de retard

Article 26: Cas de force majeur

Article 27 : résiliation du contrat

Article 28 : Sous traitance

Article 29 : Réglement de litige

Article 30 : Droit de timbres et d'enregistrement

Article 31: Décès faillite règlement judiciaire du fournisseur

Article 32: Mise en vigueur du contrat

Article 33 : Clause de principe

Article 34 : Date et heure de signature

Article 1ér: Objet du contrat

Le présent contrat a **pour objet l'acquisition de matériel de prévention et de sécurité** pour l'université de Saida,dans le cadre du budget de fonctionnement de l'année **2026** chapitre **21/12** article **03.**

Article 2 : Identification des parties contractantes

Le présent contrat est conclu entre : l'université Dr Moulay Tahar de Saida, représentée par son recteur monsieur Tebboune Fethallah Ouhbi d'une part.

ET Le fournisseur :..... représentée par monsieur .....

.....d'autre part.

Article 3 : Identités et qualités des personnes dument habilitées a signé le contrat

Contractant : Monsieur, Tebboune Fethallah Ouhbi recteur de l'université de Saida.

Date et lieu de naissance :03/04/1953 à Sidi belabbes.

N°d'identifiant fiscal : 09862001 902 6427

Cocontractant: ..... représentée par monsieur ..... D'autre part.

Date et lieu de naissance :..... à .....

N°d'identifiant fiscal : .....

Article4 : Montant du contrat

Le montant du présent contrat est fixé à la somme de :

Montant en Hors Taxes (H.T)
-En chiffres : .....
-En lettre : .....DA/HT
Montant de la T.V.A :
-En chiffres : .....
-En lettre : .....
Montant en Toutes Taxes Comprises (T.T.C)
-En chiffres : .....
-En lettre : .....DA/TTC

Article 5 : Mode de passation du contrat

Le présent contrat est conclu suite à une consultation, conformément à l'article 18 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 06 : Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour la réalisation des prestations prévu au titre du présent contrat est fixé comme suit :

En chiffre :.....(jours)
En lettre :.....(jours)

Article 07 : Délai de garantie :

Le délai de garantie pour la réalisation des prestations prévu au titre du présent contrat est fixé comme suit :

En chiffre :.....(jours)
En lettre :.....(jours)

qui prendra effet à partir de la notification de l'ordre de service par le service contractant au prestataire précisant le début d'exécution des prestations, ne prendra fin qu'après accomplissement de l'ensemble des obligations à la charge de chacune des parties contractantes soit à la réception définitive.

Article 9: Avenant

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au présent contrat si des modifications dans l'exécution des prestations interviennent par rapport aux prévisions initiales, en application de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public. Toute modification, augmentation et diminution au présent contrat est formulée par un avenant soit en augmentation (+) ou en diminution (-), dans le cas échéant, et ceci, en accord avec les deux parties.

Article 11: Textes applicables

Le présent contrat est régi par les textes réglementaires en vigueur et notamment :

- L'ordonnance 75-58 du 26/09/1975 portant code civil modifiée et complétée.
- L'ordonnance 95-07 du 25/01/1975, relative aux assurances, modifié et complété.
- L'ordonnance 76-105 du 09/02/1976, portant code de timbre et d'enregistrement.
- L'ordonnance 90-21 du 15/08/1990, relative a la comptabilité publique .
- L'ordonnance N° 95-20 du 17/07/1995 relatif a la cours des comptes.
- L'ordonnance N° 03-03 du 19 juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence modifiée et complétée.
- Loi N° 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales modifiée et complétée.
- Loi N° 04-08 du 14 aout 2004 relatif aux conditions d'exercice des activités commerciales modifie et complétée.
- Loi N° 08-09 du 28/02/2008 portant code procédure civil et administratives .
- L'ordonnance 09-01 du 22/07/2009, portant loi de finance complémentaire pour 2009.
- Décret N°05-468 fixant les modalités d'établissement de la facture, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
- Décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés Publics et des délégations de service public.

Article 12 : Pièces contractuelles du contrat

Les pièces et documents constituant le contrat sont :

- Déclaration de candidature
- Déclaration de probité.
- Déclaration à souscrire
- La lettre de soumission.
- La délégation de pouvoir
- Le présent projet de contrat
- Le bordereau des prix unitaires.
- Le détail quantitatif et éstimatif.

Article 13: Domiciliation du fournisseur

Le fournisseur élit domicile à l 'adresse suivante : .....

.....

Article 14: Délai de paiement

En vertu des dispositions de la réglementation en vigueur, le mandatement des situations faisant l'objet du présent marché sera assuré dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception de la facture jugée conforme et l'engagement comptable auprès du contrôle financier.

Article 15 :Paiement des prestations et modalités de règlement

les prestations seront payées suivant les quantités réellement livrés, c'est-à-dire il sera fait application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités des prestations exécutées.
Le paiement s'effectue par virement bancaire au compte mentionné dans le présent contrat sur présentation de situations mensuelles approuvées par le service contractant.
Le paiement des prestations sera effectué à terme, par virement au compte courant de cocontractant, après constatation du service fait, au plus tard trente (30) jours après la constatation des factures en quatre (04) exemplaires établies selon la forme réglementaire.

Article 16 : Intérêts moratoires

Le défaut de mandatement ,dans les délai de 30 jours ci-dessus ,fait courir de plein droit ,et sans autres formalités au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public ,modifié et complété par application de la formule suivante:

$$IM = \frac{\text{Montant de la situation déposée } \mathbf{X} \text{ TIDRBA } \mathbf{+1\ X}\ N}{12\ \mathbf{x}\ 30}$$

Ou I.M:Intérêts moratoires
T.I.D.B.A:taux intérêts directeur de la banque d'Algérie
N: nombre de jours de retard dans le paiement de la situation.

Article 18 : Nantissement

Le partenaire cocontractant est autorisé à mettre sur le marché en nantissement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur l'article 85 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.. En conséquence, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique sera remise au partenaire cocontractant ».
En cas d'application du régime de nantissement prévu par la législation en vigueur, sont désignés comme :

- Fonctionnaire compètent pour fournir les renseignements : le Recteur de l'Université de Saïda.
- Comptable chargé du paiement : le trésorier de la wilaya de Saida

À cet effet, le cocontractant recevra l'exemplaire original unique du contrat destiné au nantissement, revêtu de la mention « pour valoir nantissement »

Article 19 : Actualisation des prix

Les prix du présent contrat sont ferme non actualisables.

Article 20 : Révision des prix

Les prix du présent contrat ne sont pas révisables .

Article 21 : Avances

Article 21-01 : Avance forfaitaire

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire

Article 21-02 : Avance sur approvisionnement

Il n'est pas prévu d'avance sur approvisionnement.

Article 22 : Garanties

Article 22-1 : Caution de bonne exécution

Il n'est pas prévu de caution de bonne exécution.

Article 22-2 : Caution de garantie

Il n'est pas prévu de caution de garantie.

Article 23 : Etablissement de la commande

Les commandes seront établies par le recteur, sur la base de bons de commande au fur et à mesure des besoins de l'université.Aucune forme de sous-traitance n'est acceptée pour tous ou partie des prestations.

Article 24 : Garantie des équipements

Le co-contractant garantit la bonne marche de ses équipements et appareillages, à compter de la date de la réception provisoire sans réserves. La durée de garantie ne peut être inférieure à douze (12) mois.

Article 25 : Maintenance

Le co-contractant s'engage à assurer la maintenance des équipements au-delà de la période de garantie et ce, dans le respect de son contrat et conformément à sa proposition de garantie .

Article 26: Pénalités de retard

Si les prestations ne sont pas terminées dans les délais impartis

Il sera fait application d'une pénalité de retard déterminé comme suit :

P= M/7D

Ou P= Montant de la pénalité par jour de retard

M= Montant initial de la Convention.

D= Délai contractuel d'exécution exprimé en jours

Celle-ci étant applicable sans mise en demeure préalable.

Le montant total des pénalités est limité à 10% du montant du contrat

Les pénalités seront déduites automatiquement sur les acomptes mensuels qui seront mis en recouvrement.

Article 27: Cas de force majeure

Toute circonstance indépendante de la volonté des parties, imprévisible, insurmontable et irrésistible survenant postérieurement à la date d'entrée en vigueur du contrat et faisant obstacle à son exécution normale, est considérée comme cas de force majeure, à l'exclusion de celles qui résulteront d'une faute quelconque de la partie qui les invoque.

La partie désireuse de se prévaloir d'un cas de force majeure est tenue d'informer immédiatement l'autre partie par tous moyens (téléphone, fax, mail) confirmé avec accusé de réception envoyé dans les quarante huit (48) heures suivant la survenue du cas de force majeure. Cette lettre devra contenir toutes les informations circonstanciées caractérisant ce cas de force majeure.

Elle est tenue d'en préciser les causes et de faire diligence pour qu'il soit remédié par ses soins par tous les moyens possibles.

En cas de force majeure, et si l'une des parties ne peut, de ce fait, exécuter ses obligations, l'exécution du contrat sera immédiatement suspendue à compter de la

survenance de ce cas de force majeure et reprendra normalement dès la disparition de celui-ci.
Toutefois, aucune prolongation de délai même justifiée n'est accordée au partenaire cocontractant si celui-ci n'a pas avisé le service contractant du cas de force majeure dés le début de sa survenance.
Cependant, la durée de suspension du contrat ne pourra, sauf accord express entre les parties, excéder trois (03) mois consécutifs, passé ce délai, le contrat pourra être unilatéralement résilié par la partie au préjudice de laquelle s'est exercée la force majeure.

Article 28 : Résiliation du contrat

En cas de résiliation, il sera fait application des dispositions des articles 90,93 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.

Résiliation à l'amiable *:*

Le Service contractant peut ordonner la cessation absolue des des prestations, auquel cas le contrat du partenaire cocontractant est immédiatement résilié. Si le Service contractant prescrit leur ajournement pour plus d'une (01) année soit avant soit après le commencement d'exécution, le partenaire cocontractant a le droit à la résiliation de son marché si il en fait la demande par écrit.
La demande du partenaire cocontractant n'est toutefois recevable que si elle est présentée dans un délai de Quatre (04) mois à partir de la date de notification de l'ajournement des prestations.
Il en est de même dans le cas de l'ajournement successif et dont la durée totale dépasse Une (01) année. Si les prestations ont reçu un début d'exécution, le partenaire cocontractant peut requérir qu'il soit procédé immédiatement à la réception provisoire des équipements livrés et en état d'être reçus puis à leur réception définitive après l'expiration du délai de garantie.
En cas de résiliation, le décompte définitif et global (D.G.D) sera déterminé selon des attachements et le mode de facturation prévu.

Résiliation unilatérale *:*

En cas d'inexécution de ses obligations, le partenaire cocontractant est mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé. Faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure, le service contractant prononcera unilatéralement, la résiliation du marché et ce, en application des dispositions aux articles 90 et 93 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.
En cas de résiliation unilatérale du partenaire cocontractant, un nouveau marché sera engagé avec un autre partenaire cocontractant, la différence entre les deux marchés (plus value) sera entièrement à la charge du premier partenaire cocontractant.
Outre la résiliation unilatérale, en cas de résiliation d'un commun accord, le document de résiliation signé par les deux parties, doit prévoir :
- La reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés et restant à effectuer,
- La mise en œuvre de l'ensemble des clauses du marché.

Résiliation de plein droit

Le contrat peut être résilié de plein droit, sans aucune formalité juridique dans les cas suivants :
Sous-traitance ou cession totale ou partielle du marché non autorisée,
Faillite ou liquidation ou de règlement judiciaire du partenaire cocontractant,
Décès du partenaire cocontractant.
Le service contractant se réserve le droit d'accepter ou de refuser les propositions de continuation des prestations qui pourraient être faites par les créanciers ou les ayant droits du partenaire cocontractant.
Lorsque le partenaire cocontractant ne se conforme pas soit au marché, soit aux ordres qui lui sont donnés par lettre recommandée avec accusé de réception par le

service contractant ce dernier pourra le mettre en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé. Ce délai, sauf cas d'urgence, ne serait pas inférieur à Huit (08) jours, à dater de cette notification.
Passé ce délai, si le partenaire cocontractant n'a pas satisfait aux dispositions prescrites, le marché pourra être résilié de plein droit, sans aucune formalité juridique, sur simple dénonciation écrite du service contractant au cocontractant qui sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans le cas de résiliation prévue ci-dessus, les dispositions suivantes sont appliquées :

a- Règlement de la partie des prestations exécutés et effectués conformément aux dispositions du présent cahier des prescriptions spéciales et documents techniques unifiées (D.T.U) et D.T.R.

b- Les conséquences onéreuses résultant de la passation d'un nouveau marché avec un nouveau partenaire cocontractant pour la partie des prestations résiliés sont mises dans le règlement contractuel à la charge du premier partenaire cocontractant, sans préjudices de tous recours que peuvent exercer directement contre elle, les autres partenaires cocontractants si les conditions de la passation du nouveau marché sont plus avantageux, le bénéfice en reste acquis au service contractant.

Article 29 : Sous traitance

Aucune forme de sous-traitance n'est acceptée pour tout ou partie des prestations

Article 30 :Réglement de litiges

Conformément aux articles 87,88 à 89 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public. Les litiges et différents qui pourront naître à l'occasion de l'exécution du présent marché seront réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et seront soumis au tribunal administratif de **Saida**.

Sans préjudice de l'application de ces dispositions, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution de ces marchés chaque fois que cette solution permet :

- De trouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties,
- D'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du marché,
- D'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

— En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué en vertu des dispositions des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics.

— Les litiges qui pourront naître à l'occasion de l'exécution du marché seront régis par les dispositions des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics.

— A défaut d'un accord à l'amiable, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué en vertu des dispositions des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics.

— Le comité doit rechercher des éléments de droit ou de fait pour trouver une solution amiable et équitable, dans les conditions précitées, aux litiges nés de l'exécution des marchés, qui lui sont soumis

— A défaut d'un règlement à l'amiable des litiges éventuels seront portés devant le tribunal administratif de Saida Conformément aux articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics. ;

— Le cocontractant doit introduire un recours au comité de règlement des litiges de wilaya créée dans le cadre des dispositions des des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics. avant toute action devant le tribunal administratif de Saida

— Le comité doit rechercher des éléments de droit ou de fait pour trouver une solution amiable et équitable, dans les conditions précitées, aux litiges nés de l.exécution des marchés, qui lui sont soumis.
Les membres du comité ne doivent pas avoir participé à la procédure de passation, de contrôle ou d.exécution du marché public considéré.

Article 31 : Droit de timbre et d'enregistrement

Le présent contrat est dispensé des droits de timbre et droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'ordonnance n° **76-103** du **9** décembre **1976** portant code du timbre, modifiée et complété, et l'ordonnance n° **76-105** du **9** décembre **1976** portant code de l'enregistrement, modifiée et complétée.

Article 32 : Décès faillite- Règlement judiciaire du fournisseur

Décès : en cas de décès du fournisseur, le contrat est résilié de plein droit sans indemnité. Sauf à l'administration d'accepter s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des prestations.

Faillite : le contrat est aussi résilie de plein droit par l'administration sans indemnité sauf dans l'éventualité ou le syndicat aurait été autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation du fournisseur. Des offres peuvent être faites par le dit syndicat pour la continuation du fournisseur.

Article 33: Mise en vigueur du contrat

Le présent contrat n'entrera en vigueur qu'aprés son approbation par le contrôle financier ,sa signature par les deux partie contractante et sa notification par un ordre de service.

Article 34: Clause de principe

Toute clause insérée dans le présent contrat ou dans les documents qui serait contraire aux dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur, est nulle et de nul effet.

Article35 : Date et lieu de signature

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Le service contractant **Fait à :** ..... **Le :** .....

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)
La mention « **»**
Et cachet de l'entreprise)

الجمهـــوريـــــة الجزائـــريـــــة الديمقـــراطيـــــة الشـعبيـــة

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التـــعلـــيـــــم العـــــالـــــي والبـــحـــــث العـلـمـــــي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر

Université de Saida Dr Moulay Tahar

Consultation N° ...../2026

Relative à l'acquisition de matériel de prévention et de sécurité .

Pour l'université de saida Exercice 2026

Désignation des équipements a acquérir

01	**Caméra IP Outdoor ≥ 4 MP**, PoE, H.265, WDR, IR ≥ 40 m, IP67 min., fourniture et installation complète **y compris câble Cat 6A, goulotte/gaine, support, boîte étanche, connectique, fixation, paramétrage, essais et TSBE**
02	**Caméra IP Indoor ≥ 4 MP**, PoE, H.265, WDR, IR ≥ 30 m, fourniture et installation complète **y compris câble Cat 6A, goulotte/gaine, support, connectique, fixation, paramétrage, essais et TSBE**

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Le service contractant

.....

Fait à : ..... Le :

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « »

Et cachet du soumissionnaire)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-

DECLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....

.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

☐Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

☐Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ☐Solidaire☐

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....

....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non☐ Oui☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

Offre de base☐

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) ☐:....

.....



Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) ☐
:.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,
Le signataire☐

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte☐ ;

Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
.....

Engage la société, sur la base de son offre☐ ;

Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....
.....
L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement☐ :
Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres) .....,à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6/décision du service contractant :

La présente offre est .....
A....., le .....
Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.

-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.

-En cas de groupement, présenter une seule déclaration.

-En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.

-Pour chaque variante présenter une déclaration.

-Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Caractéristiques du matériel proposé

1-Le soumissionnaire est tenu de préciser la marque de chaque article proposé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2-Le soumissionnaire est tenu de préciser le pays de fabrication de chaque article proposé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3-Le soumissionnaire est tenu de préciser les caractéristiques techniques de chaque article proposé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4-Le soumissionnaire est tenu de préciser le délai de garantie du matériel proposé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à : ..... **Le :** .....

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet de l'entreprise)

<u>NB</u> :Le soumissionnaire doit totalement remplir et signé cette fiche technique.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ DR. MOULAY TAHAR DE SAIDA

CONSULTATION

N°.....28...../US /2026

CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIEL DE PREVENTION ET DE SECURITE POUR L'UNIVERSITÉ DE SAIDA EXERCICE 2026

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-

DECLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant :.....
.....
2/Objet du marché public:.....
.....
3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché
public :.....

....., agissant :

☐ en son nom et pour son compte.

☐ au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :.....

.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique

(NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Forme juridique de la société : .....

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:
Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non ☐ Oui ☐
Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :.....
.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la
préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ....., le.....
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
-En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
-En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
-Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-

Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant :.....
.....
2/Objet du marché public :.....
.....
3/Objet de la candidature :
La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non☐ Oui☐
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....
.....
.....
4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
....., agissant :

En son nom et pour son compte☐

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente☐

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul☐ :
Dénomination de la société :.....
.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....
Forme juridique de la société : .....
Montant du capital social : .....
4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises Le groupement est : Conjoint☐ Solidaire☐

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres): .....
Nom du groupement :.....
Présentation de chaque membre du groupement :
Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....

.....
Forme juridique de la société : .....
.....
Montant du capital social : .....

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non ☐ Oui ☐
Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):
-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ☐ ou ;
-donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ☐ ;
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....
.....
.....
.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:
Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :
- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
2- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
-du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui ☐ Non ☐
Dans la négative (à préciser) : .....
.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas ou l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.
Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

-est inscrit au registre de commerce ☐ ou,

-est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ☐ ou,

-détient la carte professionnelle d'artisans ☐ ou,

-est dans une autre situation ☐ (à préciser) :.....
Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :.....
.....
Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :....., délivré par .....le.....,
pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ☐ Oui ☐
Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :.....
.....
.....
Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non ☐ Oui ☐
Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision).....
.....
Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
Le candidat ou soumissionnaire déclare que :
- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....
.....

- la société a réalisé pendant .....(indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :.....
.....,
dont .....% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots(barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :☐

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom,qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

N.B:

-Cocher les cases correspondant à votre choix.

-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.

-En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.

-En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.

-Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ DR. MOULAY TAHAR DE SAIDA

مصلحة مراقبة التسيير و الصفقات

CONSULTATION
N°.....25...../US /2026

CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIEL DE PREVENTION ET DE SECURITE POUR L'UNIVERSITE DE SAIDA EXERCICE 2026

OFFRE FINANCIÈRE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :.....
.....

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul ☐ .
Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ☐ : Conjoint☐

Solidaire☐
Dénomination de chaque société :
1/.....
2/.....
3/.....
4/.....
Dénomination du groupement :.....
.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:.....
Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....
.....
La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire ☐

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ☐ ;
Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre ☐ ;
Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....
L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) .....
.....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :.....
.....
.....
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès : .....

Adresse: .....

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint
préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
-En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
-Pour chaque variante présenter une déclaration.
-Pour les prix en option présenter une seule déclaration.pécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

مصلحة مراقبة
التسيير و الصفقات

Bordereau des prix unitaires
&
Devis quantitatif et Etimatif

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Intitulé : Acquisition de matériel de prévention et de sécurité pour l'université de Saida exercice 2026.

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en Lettre (DA)
01	**Caméra IP Outdoor ≥ 4 MP**, PoE, H.265, WDR, IR ≥ 40 m, IP67 min., fourniture et installation complète **y compris câble Cat 6A, goulotte/gaine, support, boîte étanche, connectique, fixation, paramétrage, essais et TSBE**	**U**		
02	**Caméra IP Indoor ≥ 4 MP**, PoE, H.265, WDR, IR ≥ 30 m, fourniture et installation complète **y compris câble Cat 6A, goulotte/gaine, support, connectique, fixation, paramétrage, essais et TSBE**	**U**		

Fait à Saida le.....

Le fournisseur

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-

DEVIS QUANTITATIF &ESTIMATIF

Intitulé : Entretien et réparation de matériel de prévention et de sécurité pour l'université de Saida exercice 2026.

N°	Désignation	Unité	Quant	Prix .U H.T(DA)	Montant en H.T (DA)
01	**Caméra IP Outdoor ≥ 4 MP**, PoE, H.265, WDR, IR ≥ 40 m, IP67 min., fourniture et installation complète **y compris câble Cat 6A, goulotte/gaine, support, boîte étanche, connectique, fixation, paramétrage, essais et TSBE**	**U**	**100**		
02	**Caméra IP Indoor ≥ 4 MP**, PoE, H.265, WDR, IR ≥ 30 m, fourniture et installation complète **y compris câble Cat 6A, goulotte/gaine, support, connectique, fixation, paramétrage, essais et TSBE**	**U**	**150**		
				TOTAL EN H.T	
				TOTAL TVA 19%	
				TOTAL EN T.T.C	

Arrêté le présent devis à la somme de en T.T.C :

.....
.....
.....

Délai de livraison :.....

Fait à Saida le.....
Le fournisseur